



Dossier de presse

PROJET DE VÉLOROUTE/VOIE VERTE << LA VALLÉE DU LOT À VÉLO >>



86

Contact presse

Léa Chartrain
05 65 53 99 39
l.chartrain@valleedulot.com

SOMMAIRE

L'historique du projet	3
L'opportunité d'une véloroute/voie verte en vallée du Lot	3
Le parcours	4



L'historique du projet de véloroute/voie verte

En 2001, le syndicat mixte du bassin du Lot a lancé une étude pour la création de la véloroute/voie verte de la Vallée du Lot. C'est à l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) que ce travail a été confié. Ce projet a fait l'objet d'une inscription au schéma national des véloroutes et voies vertes sous la référence « Itinéraire V86 ». Il permet de faire la liaison avec la « V80 », l'itinéraire longeant le canal des deux mers et reliant l'océan Atlantique à la mer Méditerranée.

Aujourd'hui, « La vallée du Lot à vélo » compte 160 km opérationnels entre Aiguillon et Cahors et de nombreux tronçons isolés ont été créés ou sont en projet sur les 5 départements traversés par la rivière Lot : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne.

En 2014, le syndicat mixte du bassin du Lot a accepté de coordonner le développement du label national « accueil vélo* » sur le territoire du bassin versant du Lot. Cette implication était un préalable nécessaire afin de garantir une approche cohérente et concertée sur l'ensemble du linéaire.

En 2017, le syndicat mixte du bassin du Lot, a décidé de relancer le projet de véloroute/voie verte et de confier à l'association France Vélo Tourisme, deux missions complémentaires prenant en compte le tronçon opérationnel et les projets :

🌀 *Pour les 160 km entre Aiguillon et Cahors* : développement de la page internet www.lavalleedulotavelo.com et promotion de l'itinéraire sur le site national www.francevelotourisme.com.

🌀 *Pour le reste de l'itinéraire* : mise en place d'un programme d'accompagnement du développement de l'itinéraire de la véloroute/voie verte de la vallée du Lot à travers la réalisation d'une expertise préalable et la mise en place d'un comité d'itinéraire associant les acteurs du projet, porteurs de projets et financeurs.

* Le label « accueil vélo » comprend des hébergements, des loueurs de vélo, des lieux de visite et des offices de tourisme se trouvant à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable, disposant d'équipements et de services adaptés aux vélos, tels que des kits de réparation, des abris à vélo sécurisés ou des services de transports de bagages.

L'opportunité d'une véloroute/voie verte en vallée du Lot

Les résultats sont sans appel ! Le tourisme autour du vélo est en constante augmentation, le nombre de tours opérateurs a augmenté de 145 % quand le nombre de séjours a été multiplié par plus de 4, entre 2008 et 2014. On note également que la saison touristique a tendance à s'allonger lorsqu'une véloroute/voie verte est présente sur un territoire et ce sur une période pouvant s'étendre d'avril à octobre.

Si l'on prend l'exemple de La Loire à vélo, c'est 30 millions d'euros de retombées économiques qui ont été directement générés par la présence de la véloroute/voie verte. Il est indéniable que parcourir « la vallée du Lot à vélo » constitue une occasion privilégiée de découvrir, au rythme du vélo, cet environnement naturel et patrimonial de qualité. Les dessertes existantes en avion, train et route sont relativement bonnes et permettent un bon accès à la véloroute/voie verte. La proximité des métropoles de Bordeaux et de Toulouse laisse également présager une fréquentation intéressante à venir de ces deux bassins.

Une autre opportunité réside dans le développement constant des prestataires de vélo à assistance électrique. Une démarche innovante sera à construire en lien avec les électriciens à ce niveau pour permettre à tout un chacun de parcourir toutes les étapes de « la vallée du Lot à vélo » sans difficulté.

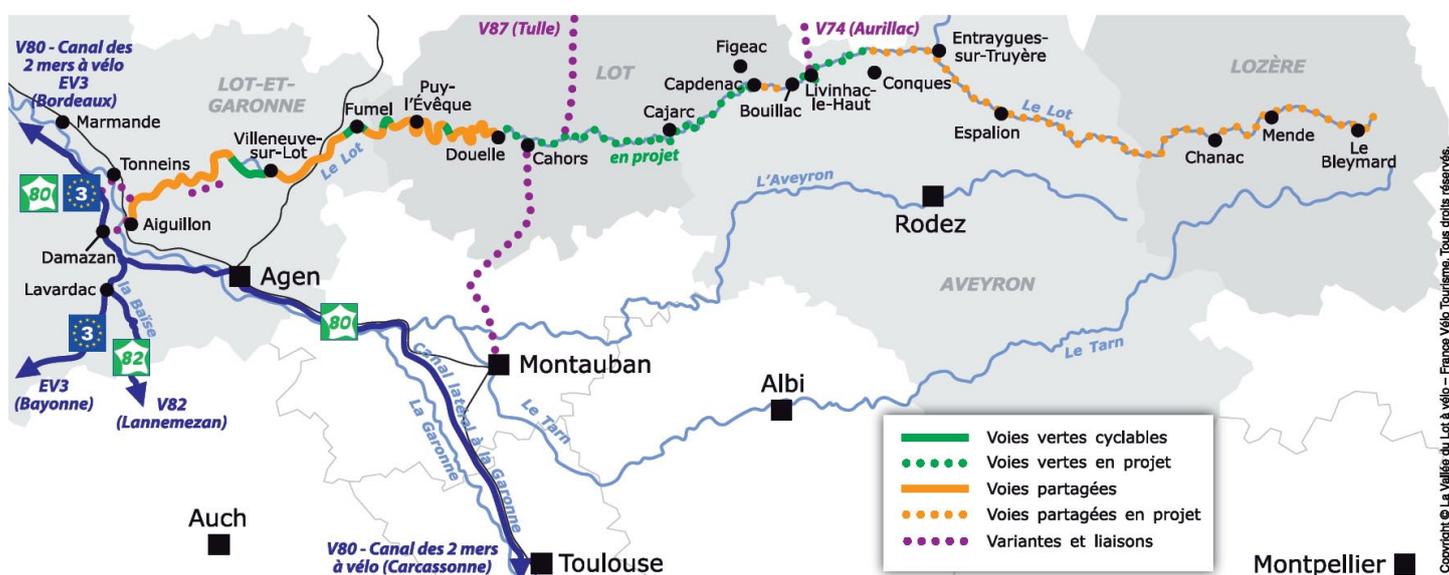
Le parcours

Le tracé de « La vallée du Lot à vélo » s'étend actuellement d'Aiguillon, en Lot-et-Garonne, à Cahors. Ces 160 kilomètres traversent successivement des paysages de pruniers, de cultures de fraises, de vignobles, de châteaux. Les étapes s'échelonnent de 35 km à 50,5 km pour la plus longue entre Aiguillon et Villeneuve-sur-Lot. Parmi les villages remarquables, on peut citer Penne d'Agenais, Puy l'Évêque, Castelfranc, Albas, Luzech et Cahors, ville d'arrivée.

Les voies empruntées sont variées, on passe de l'ancienne voie ferrée aménagée en voie verte, aux pistes cyclables et aux routes communales, parfois départementales.

L'ensemble du parcours est accessible pour des cyclistes au niveau moyen, à l'exception de la partie entre Luzech et Cahors qui requiert davantage d'expérience.

L'idée sera à terme, bien entendu, de relier la confluence entre le Lot et la Garonne, aux sources du Lot. Ce linéaire entre Aiguillon, en Lot-et-Garonne, et Le Bleymard, en Lozère, permettrait de faire le lien à Port d'Agrès avec « la grande traversée du volcan à vélo » (V74) qui rejoint Bleisle, en Haute-Loire, via Aurillac. Des connexions à la V74 et au Canal des deux mers à vélo (V80) apporteront d'autant plus de fréquentation et donc d'autant plus de retombées économiques sur le territoire.



À propos
du syndicat
mixte du
bassin du Lot

Le syndicat mixte du bassin du Lot, anciennement entente interdépartementale du bassin du Lot, est un établissement public territorial de bassin regroupant cinq conseils départementaux : Lozère, Cantal, Aveyron, Lot et Lot-et-Garonne.

Située à Cahors, l'Entente Lot exerce différentes missions dans les domaines de l'hydraulique, du tourisme et de l'environnement, sur l'ensemble du bassin versant du Lot.

www.valleedulot.com